

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC
Séance du 09/03/2010**

NOMBRE DE MEMBRES :
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19
EN EXERCICE : 19
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 19
Date de la convocation : 02/03/2010
Date d'affichage : 02/03/2010

L'an deux mille dix le neuf mars à 20 h30,
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOLMEDE,

PRESENTS : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET, Delphine SERRA, Jacques LLORCA, Nans GUILHOU, Francis ANTUNES, Christophe SOUDE, Dominique DELBRU, Robert SOULIE, Christophe ROGER, Jacques FROMENT, Stéphane BOUDET, Liliane BERNIOLLE, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Philippe CARY

ABSENT (procuration) : Philippe DESPRAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique DELBRU

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des délibérations et du précédent conseil du 11 février 2010. Mise au point de Christophe Soudé sur les deux licences de taxi, une appartenant à Monsieur Fagret privée, une appartenant à la Mairie donc gratuite.

Monsieur Llorca répond à Mme Bernard pour ce qui concerne la D811 au pont de Pescadoires, information en a été faite au Conseil Général.

RESULTATS D'APPEL D'OFFRES

1 – Citernes à eau : 4 000 l pour 16 cuves.

Cinq entreprises ont répondu à l'offre :

- PUM Cahors	1 120.00 € l'unité
- OPTIMEAU	1 195.00 €
- STOCK O	2 985.00 €
- EC EAU	1 567.00 €
- CHAUSSON	651.83 €

L'entreprise Chausson a été retenue après l'analyse du bureau d'études.

VOTE : Pour 19

2 – Place Dutours : 1^{ère} tranche : trottoir Roguet, devant la Poste, abri bus et aménagement autour de la fontaine.

Estimation **214 000 €**

Trois entreprises ont répondu :

- MARCOULY	204 972.15 €
- EIFFAGE	221 881.92 €
- CAPRARO	239 612.70 €

L'entreprise Marcouly a été retenue après analyse du bureau d'études Fresquet.

VOTE : Pour 19

3 – PVR : estimation 48 202 €

Trois entreprises ont soumissionné :

- MARCOULY 54 943.40 €
- CAPRARO 57 757.00 €
- ANDRES 60 759.55 €

Les entreprises Marcouly et Capraro ont baissé leurs tarifs respectivement de 1000 et 3000 €.

Sur conseil de GEA, l'entreprise Marcouly a été retenue pour la somme de **53 942.40 €**

PVR

Montant de la participation et engagement des co-lotis.

Tout d'abord, Monsieur Llorca donne réponse à une article paru dans un journal local à la rubrique « Cloche Merle » le 08 juillet 2009. Il y a eu délibération du Conseil Municipal pour l'installation de principe de la PVR sur toutes les zones du PLU concernant la Commune de Prayssac.

Ensuite Monsieur Llorca répond à Madame Chicquenoy sur son intervention lors du CM précédent au sujet de l'appel d'offre : celui-ci était indispensable pour pouvoir aujourd'hui délibérer sur son véritable coût, ce qui avait été évoqué lors des quatre réunions préparatoires à la finalisation de la PVR.

Monsieur Llorca fait un commentaire sur la présence des élus lors des commissions précédentes. Il présente ensuite le plan de la PVR et commente le schéma de la mise en place de la PVR (le bourg Ouest) édité par le cabinet référent GEA. Six propriétaires ont signé l'accord et un est en instance. Les terrains permettant d'aménager l'entrée de cette PVR seront achetés au prix de 20 € le m² plus un délaissé de voirie de 3m², les autres terrains endavés au prix de 1 € le m².

Monsieur Llorca présente en détail le coût de toutes les interventions des différentes entreprises.

Coût d'acquisition des terrains 7 893 €.

Total coût de la PVR **97 548.06 €** soit **9.68 € le m²**

La Mairie, maître d'ouvrage fait l'avance des frais, principe fondamental d'une PVR, et ensuite récupère les fonds.

Le paiement de ces travaux par les colotis se fera soit lors de la délivrance du permis de construire soit par règlement anticipé par voie de convention.

Monsieur le Maire souligne le travail considérable du cabinet GEA et de Jacques Llorca.

Des questions ont été soulevées :

- Largeur de la voirie : 4m50 plus 1m40 de trottoir.
- Entretien de la voirie : La Communauté de Communes parce qu'elle en a la compétence..
- Pourquoi Monsieur Dirat fait-il parti de la PVR : son terrain fait parti de la zone des 80m ramenés à 60m par rapport à la densité déjà urbanisée sur cette zone.

VOTE : pour le prix au m² **9.68 €**.

Abstentions 02 Pour 17

AVENANT LOTISSEMENT LE ROUGET

10 512 € pour travaux de terrassement d'eau pluviale plus coffrets individuels.

VOTE : Pour à l'unanimité

PRIX DE VENTE LOTISSEMENT LE ROUGET

Monsieur le Maire expose tous les frais des travaux qui rentrent en compte du lotissement Le Rouget (prix n'indiquant pas l'éclairage public).

TOTAL : **566 482.02 € HT** pour 11 244 m² soit **50.42 € le m²**.

Christophe Soudé se dit déçu de ce montant aussi élevé, qui va pouvoir acheter ? Une population âgée ?

Jean-François Prunet répond qu'il aurait fallu faire plus de lots pour un prix plus attractif. Il rappelle qu'il s'agit d'un lotissement écologique avec des surfaces importantes d'espaces verts.

Monsieur le Maire répond également qu'il y a quand même quatre logements sociaux pour des jeunes couples (opération intéressante avec le pass foncier), et qu'il faudrait déjà passer à un projet de futur lotissement avec un prix adapté pour les ménages à revenus moyens.

Pour ce qui est du lotissement Le Rouget, sept options sont déjà prises.

Madame Bernard s'interroge sur les frais d'éclairage public non comptabilisé pour le Rouget et par contre comptabilisé pour la PVR. Le Maire répond que ce n'est pas le même concept : la PVR valorise les terrains privés.

VOTE : 50 € le m²

Contre :	01
Abstention :	08
Pour :	10

Nans Guilhou s'explique sur le vote contre : pas de possibilité pour les jeunes couples d'investir dans ce projet.

RENFORCEMENT CHARPENTE GYMNASÉ

Monsieur le Maire fait état des différentes étapes de travaux du gymnase et déplore les travaux supplémentaires de renforcement qui vont devoir être réalisés.

- L'entreprise Bourdarios a déposé les plaques éverites dans les temps convenus.
- Le local des onduleurs va être effectué par les employés municipaux : coût de l'opération : **1000 €**
- Le bureau d'étude Chastagnol est revenu sur ce qui avait été annoncé au départ : la charpente doit être renforcée. Cette charpente construite en 1979 n'était pas aux normes de 1966, donc un renforcement est nécessaire. Jean-François Prunet présente un diaporama sur les différents travaux à effectuer, à savoir :
 - Le local des onduleurs,
 - Les arbalétriers doivent être renforcés. Au total sept fermes métalliques renforcées par l'intérieur : coût de l'opération **14 796.00 € HT**.
 - Des bracons anti déversement aux cornières doivent être installés : coût de l'opération **4 260 € HT**

La Socotec garantit la solidité et la pérennité de ces travaux et donne l'autorisation de les commencer. Les deux sommes seront prélevées sur le budget communal.

Des retards de chantier ont été pris : fin des travaux 30 avril (une lettre a été envoyée aux associations).

Question posée : la structure béton va-t-elle supporter ce surpoids ? Réponse de Chastagnol : pas de problème, les trois tonnes sont réparties sur les piliers.

VOTE : coût supplémentaire

Pour 19

CONVENTION ATESAT

Service DDT

Mission assistance technique de l'Etat pour la solidarité et l'aménagement du territoire pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Coût : **600.53 €**

VOTE : Pour à l'unanimité

ECLAIRAGE TENNIS

Six lampes de 250 W ont été installées au tennis 2kw / heure

Coût : **6 000 €** pour deux mats projecteurs.

La Mairie vend les jetons au club de tennis qui les gère. Coût du jeton : 1 € de l'heure

Essai de l'éclairage mercredi 10 mars à 19h30.

VOTE : Pour 19

LOTISSEMENT DURVILLE

Après de nombreuses tractations avec la famille Durville, la parcelle 187 de la section AC du cadastre a été donnée à la commune de Prayssac par abandon perpétuel de propriété.

Cette parcelle a fait l'objet d'une enquête publique, devenue propriété de la mairie de Prayssac.

Afin de financer la voirie et les réseaux souterrains la Mairie a acheté la parcelle 181 sections AC à Monsieur Pécheur dans le but de créer une surface à bâtir de 1 000 m² qui pourrait être revendue.

Nécessité de faire une enquête publique pour sortir les 1 000 m² du domaine public et les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire remercie Jacques Llorca pour ces tractations.

VOTE : Pour 19

ACHAT FOURGON

Monsieur Llorca présente en diaporama les différents devis. Le Citroën JUMPER a été retenu au prix de **21 812.35 €** TTC.

VOTE : Pour 19

DELEGUE MEMBRE DU CA A QUERCY CONTACT

Delphine Serra a été désignée pour participer en tant qu'élue au CA qui se réunit 3 à 4 fois par an.

VOTE : Pour à l'unanimité

RENOUVELLEMENT LIGNE TRESORERIE

Au 31 mars 2010

300 000 € emprunt crédit agricole EONIA à 1.24 %

VOTE : Pour à l'unanimité

ACQUISITION GRADINS

Suite à la réflexion de 5 communes et 3 associations, il a été décidé d'acheter des gradins (180 places) coût : **5 600 €**

Les communes de Prayssac, Puy l'Evêque et Les rencontres de Belaye paient respectivement 20 % du prix total soit **1 120 €**.

Les autres communes et associations paient 40 % du prix.

Gestion = Mairie de Puy l'Evêque

VOTE : Pour à l'unanimité

HANDICAP PISCINE

Présentation des plans sur le projet aménagement du local de rangement inutilisé en bout de vestiaire pour accueillir les handicapés.

Estimation **25 000 €** (local, pédiluve, monte-charge).

Un dossier DDJS doit être envoyé pour le 15 mars, subvention prévue 50 %.

VOTE : Pour 19

Monsieur le Maire souligne que la margelle tout autour de la piscine devra être refaite.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'au cours du CA des Pompiers, le budget a été vu à la hausse de 4 %. Le Conseil Général n'augmente pas sa participation car budget trop serré.
Une vente de matériel, visible à Luzech les 12 et 15 mars, sera faite aux communes et personnel.
- Jacques Llorca annonce qu'une commission se réunira pour les éclairages de fête dont on attend les devis.
- Monsieur Llorca rappelle le programme voirie 2010 : après remise des devis, le montant des travaux d'investissements communautaires s'élève à **46 606.63 €**
- Monsieur le Maire annonce la réunion du Conseil Municipal pour le vote du budget : Mercredi 31 mars à 18h, suivi d'un repas.
- Cathy Chicquenoy soulève le problème des chenilles processionnaires sur les pins des Floralies. Monsieur Llorca répond que le Directeur des Floralies en a été informé et qu'il doit faire le nécessaire.
- Jean-François Prunet rend compte de la réunion des artisans de la ZA de Meyme avec la Communauté de Communes. Tous les problèmes ont été listés, des études vont être faites et les travaux concernant la route seront faits certainement plus tôt que prévu (2010).
- Jean-François Prunet informe qu'une Visio conférence sur les réseaux sociaux aura lieu à la cyber base le jeudi 11 mars.
- Nans Guilhou donne un dossier à chaque élu sur le projet du mur d'escalade : devis et dossier d'études de l'entreprise Atissimo. Coût HT : **26 772.89 €** soit **210 € le m²**

La séance est levée à 23h10.